

Approuvé par la Municipalité de Paudex, le 03.09.2022

Soumis à l'enquête publique du 02.11.2022 au 01.12.2022

Le Syndic La Secrétaire

Soumis à l'enquête publique complémentaire du 24.06.2022 au 25.07.2022

Le Syndic La Secrétaire

Adopté par le conseil communal de Paudex, le 26.09.2022

Approuvé par le Département compétent le 1.9.2023

Le Président La Secrétaire

La Cheffe du département

Entré en vigueur le 2 avril 2024

à l'exclusion des parcelles n° 47, 48, 49 et 50

Entré en vigueur le 15 novembre 2024 sur le secteur composé des parcelles n° 47, 48, 49 et 50

Coordonnées cartographiques moyennes: 2.541.250 / 1.151.050 14 juin 2022

LEGENDE

RESTRICTIONS DE DROIT PUBLIC RELEVANT DE LA PROCEDURE LATC

--- Périmètre du Plan d'affectation légalisé (limite communale)

Affectations principales

- Zone centrale 15 LAT
- Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT - A
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT - B
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone ferroviaire 15 LAT
- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT selon constatations du 24 août 2006 et du 4 août 2010

Contenus superposés

- Périmètres de plans d'affectation légalisés
- 1 - Plan d'extension partielle "La Paudex" - 28 avril 1976
- 2 - Plan partiel d'affectation "Zone du Centre" - 5 juin 1987
- 3 - Plan partiel d'affectation "A la Verrière II" - 28 janvier 2003
- 4 - Plan de quartier "Vallon de la Paudex" - 18 mai 2009
- 5 - Plan de quartier "Côtes Saint-Maire" - 17 mai 2011

- Secteur de restrictions lié aux dangers naturels
- Glissements profonds permanents peu actifs
- Secteur de restrictions lié aux dangers naturels
- Glissements profonds permanents peu actifs et glissements superficiels spontanés potentiels
- Secteur de restrictions lié aux dangers naturels
- Glissements profonds permanents stabilisés - risque résiduel
- Secteur de restrictions lié aux dangers naturels
- Glissements superficiels spontanés potentiels
- Secteur de restrictions lié aux dangers naturels
- Inondations
- Secteur de protection du site bâti 17 LAT
- Autre contenu superposé: Aire de parc arboré et de verger
- Bandes d'implantation obligatoire
- Monument culturel A
- Monument culturel B

Autres thèmes

- Limite des constructions à l'Aire forestière selon constatations du 24 août 2006 et du 4 août 2010
- Espace réservé aux eaux

ELEMENTS RELEVANT D'AUTRES PROCEDURES OU A TITRE INFORMATIF

- Région archéologique
- Parcelle concernée par la garantie de disponibilité des terrains à bâtir

Plan établi sur la base des données cadastrales du 1^{er} juin 2022

Document certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par B&N SA ingénieurs Géomètres brevetés, à Epalinges.

Le 20.10.22

Signature:

